DIRECTION DES FINANCES

ARRETE N° 2011-271

PORTANT CREATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Préambule :

Il convient, dans le respect du Code des Marchés Publics, de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres de manière à préparer le travail des services et de la Commission d'Appel d'Offres, d'une part, et de garantir la régularité de l'ouverture des plis, d'autre part.

ARTICLE 1er – L'article 2 de l'arrêté n° 210 en date du 20 juillet 2011 est modifié comme suit :

La Commission d'Ouverture des Plis est composée du Président ou de son suppléant et d'un agent du Service des Marchés Publics. Peut également être présente toute personne tierce ayant participé à l'élaboration du marché. Aucune condition de quorum n'est instituée.

ARTICLE 2 – Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur le Payeur Départemental et à Monsieur le Directeur de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 31 octobre 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Benoît HURÉ

ARRETE N° 2011-272

PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU l'élection du Président du Conseil Général en date du 31 mars 2011 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'article 1 de l'arrêté n° 211 en date du 20 juillet 2011 est modifié comme suit :

Monsieur Daniel SATABIN est désigné Président de la Commission d'Ouverture des Plis.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel SATABIN, ses suppléants sont, dans l'ordre de priorité :
- Monsieur Philippe DAZIN,
- Monsieur Gilles BALARDELLE,
- Madame Dany FOURNAISE.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services Départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Daniel SATABIN, Monsieur Philippe DAZIN, Monsieur Gilles BALARDELLE, Madame Dany FOURNAISE, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 31 octobre 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Benoît HURÉ